



N° de résolution  
ou annotation

Le 20 septembre 2021

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 20 septembre 2021, à 13 h 00.

Sont présents :

Le pro-maire, M. Gilles Pedneault, et les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

M. Yvon Paquet, maire, a motivé son absence.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du pro-maire, M. Gilles Pedneault.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-09-31

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Pavage cour hôtel de ville
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

#### **SOUSSION ASPHALTAGE – COUR HÔTEL DE VILLE**

21-09-32

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on accepte la soumission de Pavage Sartigan Ltée, au coût de 20 800 \$ plus taxes, afin de paver la cour de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale.

M. Alain Dumas met sa dissidence.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

21-09-33

La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 13 h 02.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 4 octobre 2021, à la salle paroissiale.



N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
20 SEPTEMBRE 2021**

Je, Gilles Pedneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gilles Pedneault  
Pro-maire

Maryane Bélanger  
Secrétaire-trésorière/Directrice générale